

DECRET N° 93-232 du 29 Septembre 1993

chargeant Monsieur Mama ADANOU-
N'DIAYE, Ministre du Développement
Rural, de l'intérim de Monsieur
Robert TAGNON, Ministre du Plan et
de la Restructuration Economique
pour compter du 20 Septembre 1993.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-052 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 8 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 20 Septembre 1993, Monsieur Mama ADANOU-N'DIAYE, Ministre du Développement Rural est chargé de l'intérim du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique pendant l'absence de Monsieur Robert TAGNON.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 29 Septembre 1993

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
et par délégation, le Ministre d'Etat,



Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 MI 4 CS22 ME 4 SGG 4 MPRE-MDR 6 AUTRES MINISTRES 17 DEPARTEMENTS JORB 1.-